

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 15 novembre 2021 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;

Est absente :

- Nathalie Lemelin, conseillère siège numéro 6 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière ;
 - a) Projet WindSUP SLG 2022 ;
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 758 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021 ;
9. Résolution – Emprunt réseau d'égout 22 novembre 2021 ;
10. Résolution – Achat d'ordinateurs pour les membres du conseil ;
11. Résolution – Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREM-Q) ;
12. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
13. Période de questions ;
14. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

021-101

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-102

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance et dépôt de document**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier dépose le certificat attestant du résultat du registre pour les règlements 021-173 et 021-174 ainsi que les déclarations des intérêts pécuniaires des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec. (R.L.R.Q, c. E -2.2).

021-103

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 octobre 2021 jusqu'à la séance prévue en décembre 2021 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 48 752,23 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 16 404,68 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

Projet WindSUP SLG 2022

Dans le respect de la Politique d'aide au milieu la demande est refusée.

021-104

Item 8 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 758 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 758 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
010 – 083	707 700 \$
010 – 083	50 500 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 010 – 083, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	70 400 \$	
2023.	71 500 \$	
2024.	72 700 \$	
2025.	73 900 \$	
2026.	75 100 \$	(à payer en 2026)
2026.	394 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 010– 083 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-105

Item 9 Résolution – Emprunt réseau d'égout 22 novembre 2021

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 novembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois

Lieu	Ministère des	Date	22 novembre
d'ouverture :	Finances du	d'émission :	2021
	Québec		
Montant :	758 200 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 758 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 – CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS

70 400 \$	2,170 00 %	2022
71 500 \$	2,170 00 %	2023
72 700 \$	2,170 00 %	2024
73 900 \$	2,170 00 %	2025
469 700 \$	2,170 00 %	2026

Prix : 100,000 00

Coût réel : 2,170 00 %

2 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

70 400 \$	1,000 00 %	2022
71 500 \$	1,400 00 %	2023
72 700 \$	1,700 00 %	2024
73 900 \$	1,900 00 %	2025
469 700 \$	2,000 00 %	2026

Prix : 98,571 00

Coût réel : 2,289 02 %

70 400 \$	2,670 00 %	2022
71 500 \$	2,670 00 %	2023
72 700 \$	2,670 00 %	2024
73 900 \$	2,670 00 %	2025
469 700 \$	2,670 00 %	2026

Prix : 100,000 00

Coût réel : 2,670 00 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ÎLE-D'ORLEANS est la plus avantageuse ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Lachance,

Il est résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ÎLE-D'ORLEANS pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 758 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010– 083. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-106

Item 10 **Résolution – Achat d'ordinateurs pour les membres du conseil**

Attendu que la Municipalité a effectué une migration vers un conseil sans papier depuis 2016 ;

Attendu que, pour y parvenir et après une analyse coûts/bénéfice de l'expérience des quatre dernières années, les membres du conseil municipal doivent disposer d'ordinateurs portables pour réaliser leurs mandats ;

Attendu que, dans le respect du règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle, le contrat d'achat des appareils peut être effectué de gré à gré ;

Attendu qu'une vérification de prix auprès de trois fournisseurs devra être effectuée avant de conclure le contrat d'achat ;

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier peut effectuer l'achat conformément aux règles établies par le règlement numéro 07-059 sur la gestion des finances municipales ;

Attendu que, conformément aux règles établies par le règlement numéro 07-059 sur la gestion des finances municipales, le directeur général/greffier-trésorier doit faire rapport au conseil de toute dépense autorisée en vertu du règlement ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Patrick Lachance,

Il est résolu

Que le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à effectuer l'achat des nouveaux ordinateurs portables après une vérification de prix auprès de trois fournisseurs ;

Que les détails de l'opération soient soumis au membre du conseil et déposés lors de la séance de décembre 2021 ;

Que le coût de cette transaction soit financé à même le surplus de l'exercice financier 2021.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-107

Item 11 **Résolution – Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREM-Q)**

Attendu que la Municipalité cotise au programme de régime de retraite pour les employés municipaux offert par la MRC de l'Île d'Orléans à ses employés et aux employés des municipalités intéressées ;

Attendu que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) ont créé un fonds de retraite pour les employés municipaux du Québec connu sous

le nom de : Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) ;

Attendu que, ce régime est mieux adapté aux réalités des petites et moyennes MRC et municipalités du Québec en offrant un meilleur choix de programme ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhérera au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se retirera du régime de retraite des employés de la MRC de l'Île d'Orléans le 31 décembre 2021 ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 12 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 13 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 30 se termine à 20 h 37 pour un total de 7 minutes.

Item 14 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 37.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.